

les besoins du pays, je crois qu'on devrait permettre que les rails sortent du pays pour être laminés de nouveau, et revenir en complète franchise. Il est peut-être vrai que les besoins du pays exigent qu'un droit soit payé sur le supplément de valeur de ces rails, si toutefois il y a augmentation de valeur ; mais la dernière disposition déclarant qu'un droit de protection ou privilège soit placé sur ces rails aussitôt qu'un atelier a été établi, dépasse de beaucoup ce que je crois être une nécessité. Je crois que cela devrait être omis. Si à un moment donné un atelier de laminage est établi et si l'on peut prouver des raisons pour qu'un droit soit imposé sur les rails, cela pourra être bien, mais dans ce cas je me trouve vis-à-vis une déclaration très nette de protection, et je m'oppose.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Il est certain que l'honorable sénateur ne vient pas seulement de faire cette trouvaille, n'est-ce pas ? Le dernier tarif imposait un droit de sept dollars par tonne sur les rails à seule fin d'encourager leur fabrication au Canada. Si je comprends bien, on fabrique actuellement au Cap-Breton et au Sault, de ces rails en quantité suffisante depuis l'imposition de ce droit de sept dollars par tonne ; donc le principe n'est pas neuf. L'honorable sénateur a dû avoir connaissance de cela lorsque le tarif fut discuté il y a un an ou deux. C'est là une précaution de premier ordre pour la sauvegarde des industries du pays. La seule question est de savoir pour un protectionniste à outrance, si la concession permettant aux rails laminés de nouveau d'être réimportés en n'acquittant qu'un droit sur le nouveau travail, n'aurait pas dû être accordée plus tôt. Mon opinion est que l'imposition de ce droit est dû être mise en vigueur dès le début, et que cela eût depuis bien longtemps encouragé le fabricant de rails, dans notre pays. Même le dernier gouvernement, tout protectionniste qu'il prétendait être, n'a jamais été prêt à aller aussi loin que cela, alors qu'individuellement, les membres du gouvernement auraient en cette initiative. Je suis convaincu que c'est là le seul moyen de créer des industries dans le pays. Cette précaution est excellente pourvu que le gouvernement l'adopte. On objecte un peu au fait de placer trop de pouvoir dans les mains du gouvernement pour une affaire de ce genre.

Hon. M. ELLIS.

L'honorable M. JONES : L'honorable sénateur dit que le dernier gouvernement n'a jamais voulu aller aussi loin que cela. Ils n'ont jamais en cette occasion parce que de leur temps il n'existait aucun droit sur les rails, et puisqu'il en était ainsi il eût été impossible d'avoir une loi de ce genre. Je crois ce projet de loi absolument pratique, et j'espère que l'honorable sénateur de Belleville partagera mon opinion à ce sujet. Nous avons au Canada une forte quantité de rails usés aux extrémités, des rails plus légers ordinairement que ceux qui sont fabriqués au Canada—des rails pour la fabrication desquels les deux laminoirs actuellement en exploitation au Canada ne sont pas munis de machines suffisantes, quant au poids et à la forme.

Cela coûte très cher d'équiper un laminoir à cet effet et il existe des rails de différentes dimensions. Si ces rails plus légers peuvent être expédiés à l'étranger pour que leurs extrémités soient coupées et aussi qu'ils soient laminés de nouveau et pour ainsi dire refaits, il y a là une immense économie et un grand avantage pour les compagnies de transport du Canada, tandis que le trésor encaissera les droits entiers sur le prix de la main-d'œuvre, c'est-à-dire sur la valeur additionnelle des rails à leur retour. Cette législation me paraît merveilleuse et pratique.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je crois que l'honorable sénateur ne me comprend guère. Je n'ai combattu cet article qu'à cause des circonstances. L'honorable sénateur se trompe également lorsqu'il dit que le dernier gouvernement n'a pas eu l'occasion de faire cela parce que les rails n'étaient pas compris sur la liste des objets admis en franchise. Qui les a placés sur la liste des objets admis en franchise ?

L'honorable M. JONES : Il est probable que c'est vous-même.

Sir MACKENZIE BOWELL : Certainement, et si le dernier gouvernement avait légiféré conformément au point de vue strictement protectionniste que je préconise.—Je répète ici ce que je disais il y a un moment,—il aurait imposé un droit sur les rails et encouragé leur fabrication dans ce pays, depuis longtemps. Voilà ce que je dis.